Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PÔLES DE DÉVELOPPEMENT

Nouveau démarrage pour PoleNyon

Une rencontre visant à redynamiser le processus de développement du site 1b de PoleNyon s'est déroulée le 16 janvier en présence de tous les acteurs concernés (Canton, communes et association régionale). Devant les divergences portant sur les objectifs et les modalités de développement de ce site, il a été décidé de procéder en deux étapes, la première visant à trouver un accord entre les parties, et la seconde amenant à la discussion puis à l'élaboration de propositions d'aménagement adéquates.

Cette séance réunissait le Conseiller d'Etat Philippe Biéler, les syndics des communes de Nyon, Grens et Signy-Avenex, ainsi que le président de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise (ARN). Les participants ont décidé de constituer un Comité de pilotage politique (Copil) composé des représentants présents. Il sera par ailleurs proposé aux communes d'Eysins et de Prangins de rejoindre ce Copil.

Le groupe ainsi formé s'est donné pour mandat de formaliser un accord politique sur les données de base à prendre en considération, sur les objectifs de développement du site 1b - situé près de la sortie de l'autoroute de Nyon - ainsi que sur la procédure ultérieure de planification. Un délai de six mois a été prévu pour aboutir à un accord, et un agenda des réunions du Copil a d'ores et déjà été fixé. Il a par ailleurs été décidé de mandater un expert neutre pour accompagner cette première phase du processus.

Pour l'identification des objectifs dans le cadre de cette première phase de travail, deux périmètres de réflexion ont été définis : d'une part la région, en coordination avec le plan directeur régional dont les bases de révision sont posées, et d'autre part l'agglomération nyonnaise pour la prise en compte de l'ensemble des projets et potentialités de développement.

De plus, les participants à la séance reconnaissent que l'acquisition du parc chevalin par PoleNyon sert la cause commune, en spécifiant néanmoins que la destination future de ces terrains devra être précisée dans le cadre des réflexions liées au processus à engager.

A l'issue des travaux du Copil, la procédure de planification proprement dite du site 1b, qui avait été stoppée, pourra être relancée sur de nouvelles bases consensuelles. Le Conseiller d'Etat a, à ce sujet, tenu à rappeler l'importance du pôle de Nyon et du site 1b en particulier pour le développement économique du canton et de la région et, par conséquent, l'importance de trouver une solution optimale pour ce site.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 janvier 2003

Nicole Surchat-Vial, cheffe du Service de l'aménagement du territoire, tél. 021 316 74 44